



PRÉVENTION INCENDIE



*Communiqué de presse
Publication immédiate*

Acton Vale, 10 septembre 2020 – Les services de prévention des incendies de la MRC d'Acton et de la Ville d'Acton Vale tiennent à rappeler aux citoyens que l'hiver est à nos portes et qu'il y a une préparation à prévoir pour chauffer au bois dans sa résidence. Le chauffage au bois est une cause d'incendie qui a nécessité l'intervention des services de sécurité incendie de la MRC d'Acton à plusieurs reprises dans les dernières années.

Il y a plus de 1100 feux de cheminée au Québec par année. C'est pourquoi il est important de faire ramoner votre cheminée. Regardons les chiffres pour la MRC d'Acton.

Municipalité	2017	2018	2019
Acton Vale	4	4	5
Béthanie	0	0	1
Canton de Roxton	1	1	1
Roxton Falls	1	0	0
Saint-Nazaire-d'Acton	0	1	1
Sainte-Christine	1	2	2
Saint-Théodore-d'Acton	1	1	1
Upton	1	3	2
Total MRC	9	12	13

LA CHEMINÉE, LE RAMONAGE ET LES CENDRES : TROIS DANGERS DU CHAUFFAGE AU BOIS :

- Faites ramoner la cheminée par un professionnel **au moins une fois par année** ou à toutes les cinq cordes de bois brûlé si vous utilisez beaucoup votre appareil. Il est préférable de la faire ramoner au « **printemps** », car les dépôts de crésote laissés dans la cheminée, combinés au temps chaud et humide de l'été, entraînent la corrosion des pièces d'acier et augmentent la formation de bouchons de crésote ;
- À l'automne, examinez votre cheminée, à l'aide d'un petit miroir, afin de vous assurer qu'aucun débris n'est venu l'obstruer pendant l'été (nid d'oiseau, pièce détachée, etc.) ;
- Ne tentez pas de mettre le feu dans la cheminée pour éliminer la crésote. Toute la maison pourrait y passer ;

- **Ne vous fiez pas aux bûches ou aux additifs en poudre** conçus pour nettoyer les conduits de fumée. Ces produits ne permettent d'éliminer que 60 % de la créosote alors que les ramoneurs en retirent généralement de 75 à 90 %.

AVANT



APRÈS



CONSEILS POUR BIEN BRÛLER ET POUR LIMITER LES DÉPÔTS DE CRÉOSOTE :

- Utilisez du **bois de qualité et sec**. Le bois vert augmente la formation de créosote ;
- Brûlez du bois **fendu en bûches de petite taille**. Elles brûleront plus proprement, formant moins de créosote ;
- Faites brûler **peu de bûches à la fois** ;
- Laissez entrer assez d'air dans l'appareil à combustion pour que les flammes soient vives, favorisant ainsi une combustion complète et produisant moins de fumée. De plus, les flammes ne dégageront pas de produits toxiques.

La créosote est un dépôt formé par la fumée. Elle s'agrippe aux parois de la cheminée et est très inflammable. **Seul un bon ramonage peut l'éliminer.**

DERNIERS CONSEILS :

- Il faut jeter les **cendres dans un contenant métallique à fond surélevé, conservé dehors, loin de tous matériaux combustibles**, car elles peuvent **rester chaudes jusqu'à 72 heures** ;
- Il faut installer au moins un **avertisseur de monoxyde de carbone (CO)** quand vous avez un appareil à combustion ou un garage annexé à votre maison ;
- Il faut installer un avertisseur de fumée à tous les étages de la demeure, y compris le sous-sol.

Pour plus d'information, contacter le service de sécurité incendie de votre municipalité.



PRÉVENTION INCENDIE



Source :

Isabelle Dauphinais
Responsable des communications
MRC d'Acton

Renseignements :

Les services de sécurité incendie d'Acton Vale, de Roxton Falls, de Sainte-Christine, de Saint-Nazaire-d'Acton et d'Upton.

Sécurité publique du gouvernement du Québec :

<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>